

Trois avocats de Lacourte fondent Arc Paris Avocats

Publié le 23/10/2017



Les associés fondateurs d'Arc Paris Avocats : Paul Canton, Benoît Salles et Nicolas Riquelme

Trois anciens avocats de Lacourte quittent le cabinet pour fonder Arc Paris Avocats, une structure dédiée au droit immobilier, au droit des sociétés et à la fiscalité.

Auparavant avocats chez Lacourte Balas (devenu Lacourte Raquin Tatar en 2013), Paul Canton, Nicolas Riquelme et Benoît Salles, quittent la firme pour fonder leur structure consacrée au droit immobilier, au *corporate* et au droit fiscal. Grâce aux compétences de ses fondateurs, Arc Paris Avocats accompagnera, entre autres, des promoteurs, des foncières, des marchands de biens, des PME et des ETI.

Le nouveau cabinet se destine à traiter des matières clés du droit des entreprises, pour lesquelles chaque associé dispose d'une expertise propre. À la tête du département « opérations immobilières », Paul Canton traitera des aspects juridiques, financiers et administratifs des constructions ou aménagements immobiliers. Une tâche qu'il assurait déjà lors de sa précédente expérience chez Lacourte Raquin Tatar. Expert du droit immobilier, il dispose également de compétences en matière de baux commerciaux. Nicolas Riquelme et Benoît Salles sont quant à eux en charge des pôles fiscalité et droit des sociétés d'Arc Paris Avocats. Le premier, ancien avocat chez CMS bureau Francis Lefebvre interviendra en matière fiscale, aussi bien en qualité de conseil qu'à l'occasion du contentieux dans les opérations complexes d'entreprises. Benoît Salles, formé successivement chez Denton, Taj et Lacourte, assistera ses clients sur toutes les questions liées à l'audit et à la restructuration.

Marine Calvo